

**Projet de résolution n°10 soumis par le KD/Suède au
Congrès du PPE, à St Julian's (Malte), 29-30 mars 2017**

Résolution sur Cuba et l'affaire du Dr Eduardo Cardet

Le 30 novembre 2016, le Dr Eduardo Cardet, coordinateur national du Mouvement chrétien libération (MCL), a été arrêté alors qu'il revenait d'un séjour à Miami, aux États-Unis, où il avait exprimé son opinion concernant la situation à Cuba à la suite du décès de Fidel Castro. Le Dr Cardet demeure en détention. Le régime cubain le poursuit pour résistance violente lors de son arrestation. Amnesty International considère d'ores et déjà officiellement le Dr Cardet comme un prisonnier d'opinion.

Le MCL est un mouvement social et politique avec des propositions concrètes concernant l'avenir de la démocratie sur l'île. La dernière initiative promue à Cuba par le MCL, baptisée « Un Cubain, un vote », encourage l'adoption d'une législation électorale garantissant le droit de tous les Cubains d'élire et d'être élus, librement et de manière équitable. Les membres du MCL demeurent confrontés à une répression constante, depuis la *Primavera negra* (Printemps noir) en 2003 au décès, dans d'étranges circonstances, de son fondateur et lauréat du Prix Sakharov, Oswaldo Payá, en 2012. L'arrestation et l'éventuel emprisonnement du Dr Eduardo Cardet est un nouveau signe que le MCL demeure un acteur central du processus de transition pacifique de l'île.

Les arrestations qui ont des motivations politiques, telles que celle du Dr Eduardo Cardet, sont incompatibles avec la cohabitation pacifique au sein de la société cubaine. Ces actions ne favorisent pas un climat de dialogue dans le cadre du projet d'accord de coopération entre l'Union européenne et Cuba.

La présidence du PPE ;

1. Invite le régime cubain à libérer Eduardo Cardet immédiatement et sans condition ;
2. Invite le régime et les autorités cubains à garantir le bien-être du Dr Cardet et à en prendre la responsabilité, notamment les soins médicaux qu'il pourrait solliciter et la possibilité pour sa famille de lui rendre régulièrement visite en prison ;
3. Invite les autorités à mettre un terme au harcèlement et à l'intimidation des membres du MCL.